

Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique

Les destructions et dégradations volontaires

François Clanché

Les destructions et dégradations volontaires

Repères issus de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »

En 2016, 658 000 ménages interrogés par l'Insee dans le cadre de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) ont déclaré avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement, et 1 188 000 d'un acte de vandalisme contre leur voiture¹. Au total, et si l'on tient compte du fait que certains ménages ont été victimes de plusieurs de ces actes malveillants, ce sont un peu plus de 2,5 millions d'actes de vandalisme qui ont été commis à l'encontre des logements ou des véhicules (Figure I.1).

FIGURE I.1 – Nombre d'actes de vandalisme à l'encontre des logements ou des véhicules des ménages

	2008	2010	2012	2014	2016
Nombre d'actes de vandalisme contre le logement	1 233 000	1 420 000	1 241 000	1 273 000	1 117 000
Nombre d'actes de vandalisme contre une voiture	1 971 000	1 935 000	1 731 000	1 672 000	1 458 000
Total	3 203 000	3 355 000	2 973 000	2 945 000	2 574 000

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Enquêtes Cadre de vie et sécurité, Insee-ONDRP-SSMSI.

Entre 2007 et 2011, le nombre d'actes de vandalisme se situait autour de 3 200 000 faits par an. Depuis 2012, ce chiffre est inférieur à 3 millions. Au cours des dernières années, le nombre d'actes de vandalisme déclaré par les ménages a tendance à diminuer, et ce dans les deux domaines.

Les destructions et dégradations volontaires enregistrées par les forces de sécurité

Depuis 2017, le SSMSI a mis en place un nouvel indicateur statistique de la délinquance enregistrée dans le domaine des destructions et dégradations volontaires, construit par le comptage d'infractions constatées par la police et la gendarmerie, qu'elles soient enregistrées comme des contraventions ou comme des délits, ce qui permet donc de compléter l'approche par rapport aux seules données de l'état 4001, qui ne considèrent que les délits².

1. Pour plus de détails sur les actes de vandalisme et leurs victimes, voir le Rapport de l'enquête « Cadre de vie et sécurité 2017 », SSMSI, décembre 2017.

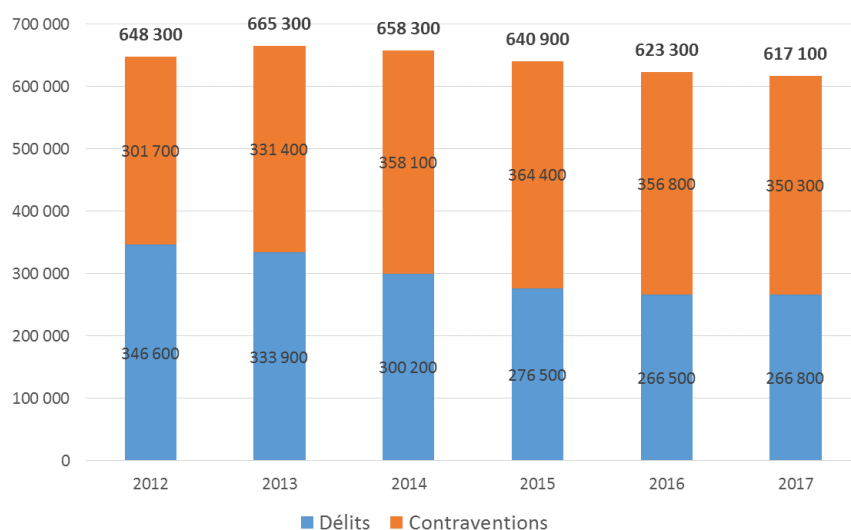
2. Cf. SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », InterStats Méthode n°9, janvier 2017.

Ces chiffres diffèrent de ceux issus de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » essentiellement pour deux raisons :

- Le plus souvent, les ménages victimes d'actes de vandalisme ne rapportent pas les faits aux forces de sécurité : 8 fois sur 10, les ménages qui déclarent des faits de vandalisme dans l'enquête CVS disent ne pas l'avoir signalé à la police ou à la gendarmerie ;
- Les faits enregistrés par les forces de sécurité portent également sur les infractions commises à l'encontre des bâtiments ou des véhicules appartenant à des personnes morales (entreprises, administrations), qui ne sont pas recensées dans l'enquête CVS.

En 2017, 266 800 délits et 350 300 contraventions ont été enregistrés dans ce domaine, soit un total de 617 100 infractions (Figure I.2). Comme dans les données d'enquêtes sur le vandalisme, ces chiffres sont globalement en baisse depuis 2013 : -2 % par an, en moyenne sur ces 4 dernières années. En 2017, cependant, la baisse est moins nette (-1 %)

FIGURE I.2 – Nombre annuel de destruction et dégradations volontaires enregistrées par les forces de sécurité de 2012 à 2017



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie.

Lecture : En 2012, 648 300 infractions ont été relevées par les forces de sécurité pour des faits de dégradations ou de destructions volontaires. 346 600 délits et 301 700 contraventions.

Les tendances relatives aux contraventions et aux délits ne sont cependant pas toujours les mêmes : ainsi de 2013 à 2017 le nombre de délits est orienté à la baisse (-20 % au total sur la période), mais pas celui des contraventions (+ 6 % sur la même période). Compte tenu des possibles effets de « vases communicants » entre ces deux sous-ensembles, ceci légitime le choix d'une approche globale de ce type de délinquance.

Méthode

Par rapport aux principes de mesure décrits dans l'InterStats Méthode n°9 de janvier 2017, le SSMSI a été conduit à modifier sa méthode d'établissement du comptage des infractions pour le cas spécifique des contraventions dressées par la gendarmerie nationale, qui représentent chaque mois environ le quart du total des infractions.

Le système d'enregistrement et de recueil des informations relatives aux contraventions dressées par la GN n'est pas le même que celui utilisé pour les crimes et les délits (alors que, pour la police nationale, il est similaire pour ce type de contraventions). Notamment, dans les bases dont dispose le SSMSI depuis l'automne 2016, seule la date d'ouverture de la procédure est présente. Or dans un nombre non négligeable de procédures, le nombre d'infractions évolue (et le plus souvent à la hausse) dans les mois qui suivent l'ouverture de la procédure. Ainsi le comptage établi, en début de mois M+1 sur les procédures ouvertes dans le courant du mois M sous-estime systématiquement le nombre final d'infractions qui seront comptabilisées dans ces procédures. On a constaté que le nombre total de contraventions prises dans des procédures ouvertes le mois M augmentait jusqu'au mois M+6, pour aboutir à un niveau d'environ 7 % supérieur à ce qui était observé au début du mois M+1.

Pour établir les chiffres qui figurent dans ce texte, le SSMSI a donc fait un traitement spécifique sur les chiffres relatifs aux six derniers mois de l'année 2017, grâce à une modélisation basée sur les corrections observées en 2016 et en 2017. Les chiffres relatifs au dernier trimestre 2016 ont également été corrigés par rapport à la publication de janvier 2017. Cette correction porte sur 1,5 % du total des contraventions dressées par la GN, soit 0,4 % du total des procédures de l'année tous services confondus.

Pour en savoir plus

- Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité 2017 », SSMSI, décembre 2017. Lien vers la publication : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Rapport-d-enquete-cadre-de-vie-et-securite-20172>
- Victimation 2016 et perceptions de la sécurité : Résultats de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2017, ONDRP, INHESJ, décembre 2017
- SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », InterStats Méthode n°9, janvier 2017.



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directeur de la publication : François Clanché

Rédacteur en chef : Laure Turner

Co-rédacteur : Julien Pramil

Auteurs : François Clanché, Alexandre Estival, Pierre Greffet, Hélène Guedj, Karim Moussallam, André Moreau, Julien Pramil et Laure Turner

Conception graphique : Alassane SY et Julien Pramil

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet
www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous sur Twitter @Interieur_stats